

Journée Thématique

« Revenu de base : miracle ou mirage ? »

Synthèse de la journée d'étude du 28/09/2021



Le 28 septembre 2021, nous organisons une journée d'étude sur la question du revenu de base. Pour Énéo, mouvement social des aînés de la mutualité chrétienne, l'avenir de la sécurité sociale est une préoccupation centrale. Nous avons souhaité aborder ce sujet sous l'angle du revenu de base qui est régulièrement débattu dans l'espace public depuis quelques années. Revenu de base : miracle ou mirage ? Autrement dit, le revenu de base est-il la solution aux problèmes fréquemment soulevés quand on parle de sécurité sociale ? Tel est l'angle qui a été choisi pour cette journée d'étude.

Pour nous aider à nous forger un avis critique sur cette question, nous avons invité des intervenants de différents bords théoriques et politiques :

- Daniel Dumont, professeur à l'Université Libre de Bruxelles
- Georges-Louis Bouchez, Président du Mouvement Réformateur
- Philippe Defeyt, Économiste et administrateur de l'Institut pour un Développement Durable
- Sébastien Robeet, Secrétaire général adjoint de la CNE

Introduction

La journée s'est ouverte par une introduction de Jean-Jacques Viseur, Président d'Énéo.

Force est malheureusement de constater que notre système de sécurité sociale ne parvient pas à réduire les inégalités sociales dont souffre encore une grande partie de la population. Cette sécurité sociale a été affaiblie par une suite de décisions politiques depuis les années 1980.

Au niveau de ses recettes d'une part, puisque la part des cotisations sociales dans le financement de la sécurité sociale a été affaiblie. De sorte que depuis plusieurs années, l'État a pris un rôle de plus en plus actif d'approvisionnement de la sécurité sociale. Cela signifie qu'aujourd'hui, l'État exerce plus d'influence dans la gestion de la sécurité sociale, qu'il ne le faisait auparavant, affaiblissant le rôle des partenaires sociaux dans les négociations. Cette tendance s'est accrue avec le développement d'un marché du travail échappant à toute obligation de cotisations sociales, ce qui a contribué à affaiblir les recettes. C'est ce qu'on appelle « l'Ubérisation » du travail.

Au niveau des prestations d'autre part. La libéralisation croissante de notre sécurité sociale a pour conséquence que les mécanismes de solidarité sont affaiblis au profit de mécanismes individualistes. Aujourd'hui, chacun doit se constituer son avenir (la pension légale n'est, par exemple, plus suffisante pour vivre dignement, il est nécessaire d'avoir recours à des épargnes pension individuelle). Cette évolution accroît la fracture sociale entre ceux qui ont les moyens de recourir à des assurances privées pour les soins de santé, les pensions et ceux qui n'en ont pas les moyens, plaçant ces derniers dans une situation de précarité de plus en plus importante. Cette situation fragilise d'autant plus la sécurité sociale, qui parvient donc de moins en moins à jouer son rôle assurantiel de sauvegarde face à la précarité.

Ces évolutions ont plusieurs conséquences : un affaiblissement des partenaires sociaux et un appauvrissement de la logique de solidarité. Ainsi, le mécanisme de « rattrapage » intrinsèque à notre modèle de sécurité sociale fonctionne de moins en moins efficacement.

Mais ce dont la sécurité sociale souffre le plus actuellement, c'est bien d'une crise de légitimité. De nombreuses années de discours anti-sécurité sociale ont largement entamé son image. Et alors qu'elle était initialement présentée et perçue comme un espoir (d'un monde plus juste et plus égalitaire), elle est peu à peu devenue « une charge ». Ce discours, régulièrement relayé par le monde politique et les médias, a pour effet de renforcer la volonté politique de réduire les recettes censées l'approvisionner. Ainsi, la solidarité institutionnelle, constitutive de son pacte social datant de 1944, ne cesse d'être remise en cause, avec la montée en puissance d'un « idéal » de méritocratie individuelle (il faut mériter sa pension, il faut mériter son chômage ou son allocation...).

Aujourd'hui, la sécurité sociale est critiquée de toutes parts et de tous bords politiques : elle correspondrait de moins en moins à la réalité, le système devient trop complexe, elle exclut trop de publics qui ont du mal à en bénéficier (jeunes, familles monoparentales...). Il en va de même pour l'assistance sociale qui est considérée aujourd'hui comme trop complexe, avec un problème de non-recours aux droits, une difficulté à cerner les publics cibles, des examens et contrôles de ressources stigmatisants...

Pour répondre à tous les écueils dont souffre notre système de protection au sens large, s'est développée l'idée qu'il faudrait créer un autre système : le revenu de base.

Les avis s'opposent, et les débats ne se déroulent pas uniquement en Belgique. Un certain nombre de pays ont mené ou sont en train de mener des expériences : Finlande, Allemagne, Canada, etc. et la Suisse a réintroduit une initiative populaire en faveur d'un revenu de base¹. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans un moment charnière et la crise sanitaire a accentué la nécessité d'approfondir le sujet car la réforme de la sécurité sociale s'impose de manière évidente et urgente !

¹ <https://initiative-revenudebase.ch/revenu-de-base-inconditionnel/>

Le revenu de base : « entendons-nous sur les mots » (D. Dumont)



Le professeur Daniel Dumont a commencé par définir le concept. Un revenu de base consiste en l'octroi d'une somme d'argent à toute personne de la communauté. Cette somme est triplement inconditionnelle, autrement dit, pour qu'il s'agisse bien d'une somme octroyée sans condition, il faut qu'elle remplisse trois critères :

1. Elle doit être individuelle : elle ne peut pas dépendre du fait que la personne vive seule ou pas, dans une maison ou dans un squat, qu'elle soit mariée ou pas. Autant de conditions dont dépendent à l'heure actuelle les prestations de la protection sociale (chômage, grapa...).
2. Elle doit être universelle : elle doit être octroyée à tout le monde, indépendamment du niveau de revenu ou de richesse de la personne. Ainsi, que l'on soit un ou une grand-e responsable d'entreprise qui gagne énormément d'argent, ou que l'on se situe au niveau du seuil de pauvreté, on a le droit de recevoir cette somme.
3. Elle doit être inconditionnelle : le revenu de base serait délibérément délié de toute exigence en termes d'effort d'insertion. Autrement dit, aucune contrepartie ne serait demandée aux personnes qui en bénéficient. C'est ce dernier argument qui est le plus polémique.

Toutes les idées d'application du revenu de base ne visent pas les mêmes montants pour la somme d'argent versée mensuellement : pour certains, cette somme tournerait autour de 500 euros, pour d'autres elle devrait être proche du seuil de pauvreté européen, pour d'autres encore elle doit être proche du salaire minimum (1600 euros nets).

Aujourd'hui, nous vivons dans un système de sécurité sociale. En quoi cette proposition de revenu de base est-elle différente de notre système actuel ?

Les défenseurs du revenu de base se fondent sur une critique du système de sécurité sociale actuel pour imaginer cette alternative. En effet, le revenu de base se distingue de notre système de sécurité sociale précisément au niveau des trois critères évoqués plus haut (individuel, universel, inconditionnel).

➤ Dans la plupart des branches de la sécurité sociale, les montants perçus sont différenciés en fonction des situations familiales (chefs de ménage, isolés, cohabitants). Cette manière de répartir les sommes allouées aux uns et aux autres suscite de vives critiques. Notamment quant au fait que l'on doive opérer des intrusions dans la vie privée pour justifier ces critères et pour les contrôler. Cela va parfois très loin, par exemple dans une analyse des données de consommation énergétique. Le revenu de base, lui, serait individuel et ne dépendrait donc pas de la situation familiale de la personne. Il n'y aurait donc aucune justification à demander et aucun contrôle à effectuer.

➤ Les différentes allocations de la sécurité sociale sont attribuées selon les ressources dont disposent les ménages. Ce critère peut générer des risques de piège à l'emploi - le différentiel entre les allocations sociales et le revenu que l'on peut trouver sur le marché de l'emploi étant trop faible, certaines personnes sont parfois amenées à choisir de bénéficier de l'allocation plutôt que d'entrer sur le marché de l'emploi.

➤ Enfin, dans la plupart des branches de la sécurité sociale, il existe des contreparties (des contraintes) qui conditionnent l'octroi des aides. Par exemple, pour bénéficier du chômage, il faut être disponible pour travailler, il faut montrer qu'on cherche un emploi... Et depuis une vingtaine d'années, cette exigence de contrepartie a été renforcée dans le cadre de politiques d'activation. La pression sur les assurés sociaux a été renforcée, et la notion de « mérite » des droits a été introduite. Le revenu de base permettrait d'atténuer cette tendance à la responsabilisation individuelle.

Ainsi, le revenu de base devrait favoriser la capacité d'autodétermination des gens pour laisser plus d'autonomie aux personnes et à leurs familles. Ceci dit, on peut néanmoins se poser ces questions : est-ce que l'autodétermination n'était pas déjà visée par les politiques d'activation et les discours politiques qui les sous-tendent ? Et comment cette vision de l'autodétermination pourrait-elle échapper à un discours d'hyper-responsabilisation individuelle, c'est-à-dire au fait de faire reposer l'entièreté du poids de leur situation sur les épaules des individus, considérés comme seuls responsables de leur sort ? Est-ce là une vision désirable de l'autonomie des personnes et ne serait-elle pas contradictoire avec le principe de solidarité qui fonde notre système de sécurité sociale ?

Si le revenu de base séduit un grand nombre de personnes, il a également ses détracteurs. Ceux-ci utilisent parfois des arguments qui ne tiennent pas vraiment la route.

Mais alors, « le revenu de base va remplacer la sécurité sociale ! »

Le revenu de base a de quoi effrayer si l'idée est de mettre à la poubelle tout le système de sécurité sociale pour le remplacer par un seul et unique revenu. Et ce, alors même que la sécurité sociale permet de tenir compte d'une grande diversité de situations. Cette idée était notamment proposée par Milton Friedman. Mais l'idée qui est généralement défendue aujourd'hui, c'est que le revenu de base viendrait compléter la sécurité sociale, ou plutôt serait un socle que viendraient compléter les différentes branches de la sécurité sociale.

Par exemple : on recevrait 500 euros de revenu de base inconditionnel mensuellement, auquel on ajouterait 450 euros de revenu d'intégration sociale. Le revenu de base ne pourrait en aucun cas être remis en cause, alors que le RIS peut l'être.

« Quel gaspillage de ressources ! »

Avec les propositions d'un revenu de base qui viendrait s'ajouter à la sécurité sociale, on peut effectivement craindre que cela n'engendre des dépenses exorbitantes. Mais cet argument ne tient pas la route. Car dans ces propositions, on maintient l'existence de la fiscalité. C'est-à-dire que les plus riches continueraient à alimenter le revenu de base en contribuant par leurs impôts.

Des objections persistantes

Malgré une série d'éléments positifs et convaincants mis en évidence par le revenu de base, M. Dumont reste sceptique à son égard pour trois raisons :

➤ Faut-il individualiser les prestations sociales ?

Les défenseurs du revenu de base et ceux de la sécurité sociale seront d'accord pour dire qu'il faut liquider le statut de cohabitant qui est pénalisant pour les solidarités informelles et communautaires, en particulier pour les femmes. Mais le découpage actuel a également pour avantage de garantir un taux de montants d'allocations plus élevés pour ceux qui ont la charge d'enfants. Cette majoration d'allocations doit être préservée lorsqu'on assume une charge supplémentaire. En ce sens, la possibilité d'individualiser les droits sociaux devrait dépendre tout autant de la prise en compte des différentes situations qui peuvent se présenter.

➤ L'universalisation est-elle vraiment souhaitable ?

Beaucoup de défenseurs de la sécurité sociale peuvent dès lors aussi se retrouver avec les défenseurs du revenu de base, notamment dans l'idée d'universalité de l'aide, plutôt que dans le ciblage : il est plus juste de privilégier les assurances sociales à l'aide sociale, de privilégier les mécanismes qui englobent l'essentiel de la population, plutôt que les mécanismes qui ne visent que les plus pauvres (exemple : une assurance soins de santé plutôt qu'une aide du CPAS). On sait bien que les États-providence qui ont une couverture plutôt universelle sont bien plus efficaces que les systèmes anglo-saxons, qui se concentrent sur une redistribution des riches vers les pauvres, qui n'offrent qu'un « filet de sécurité ».

Mais attention : jusqu'où aller sur le terrain de l'universalisation ? Faut-il vraiment offrir la même somme à des personnes qui n'ont pas du tout les mêmes conditions de vie ? N'y aurait-il pas un problème éthique ? Les prestations devraient malgré tout être adaptées en fonction du niveau de vie. Il s'agirait de maintenir un ciblage dans l'universalité. Par exemple : on a une seule assurance soins de santé identique pour tous et toutes, mais il y a une augmentation pour celles et ceux qui ont un moins grand revenu. On opère une différenciation dans un cadre universel.

➤ Jusqu'où aller dans l'inconditionnalité ?

Les défenseurs des deux systèmes (du revenu de base et de la sécurité sociale) se retrouveront enfin dans l'idée qu'il faut assurer un socle de ressources à la majorité de la population. On sait que les politiques d'activation de ces dernières années ont des effets pervers, que les contreparties sont trop lourdes, trop difficiles à assumer par les gens. On voit dès lors des personnes qui disparaissent dans la nature sans plus aucun filet de sécurité, et qui ne font plus appel à leurs droits, ce qui va à l'encontre de l'idée de base des politiques d'activation.

Mais jusqu'où aller dans cette inconditionnalité ? Il ne faut pas négliger le risque d'accroître la dualisation : un certain nombre de personnes risquent de se retirer du marché de l'emploi de manière plus ou moins contrainte, notamment les femmes. C'est d'ailleurs cette raison qui pousse des féministes à être défavorables au revenu de base.

La conclusion de D.Dumont

La sécurité sociale cherche depuis toujours à tracer une ligne de démarcation entre l'individuel et le collectif, un équilibre entre les deux. Trouver un équilibre satisfaisant entre la responsabilité collective et la responsabilité individuelle reste pour M. Dumont un horizon pertinent. Ce qui est intéressant avec l'idée de revenu de base, c'est qu'elle met l'accent sur les choses qui dysfonctionnent dans notre sécurité sociale. Elle a donc le mérite d'ouvrir le débat et d'éclairer les enjeux sur lesquels il est important que les opposants au revenu de base soient plus créatifs et fassent des propositions novatrices (qui dépassent celles de 1945).

« Il est nécessaire de revoir notre système de sécurité sociale » (G.-L. Bouchez)



Pour G.-L. Bouchez, les questions posées par le revenu de base ou l'allocation universelle sont de bonnes questions : notre sécurité sociale actuelle craque de partout ! Et pourtant, on lui demande de prendre de plus en plus de choses en charge. Nous sommes bien loin de la situation de 1945. Aujourd'hui, elle prend en charge de plus en plus de prestations, par exemple, les congés de maternité et paternité... Or, elle a multiplié ses prestations sans modifier sa base de financement. En 1945, elle se basait sur des paramètres économiques qui ne sont plus d'actualité.

- Le plein emploi, qui n'a plus cours aujourd'hui puisque le taux d'emploi en Belgique s'élève plus ou moins à 69% et que certaines régions ont un taux de chômage qui avoisine les 13%.
- La pyramide des âges qui a changé : notre système de pensions compte chaque année 1 milliard de plus que les générations futures devront prendre en charge (dette). Car aujourd'hui, nous n'avons pas une croissance qui permette de couvrir cette augmentation structurelle de dépenses.
- La croissance économique n'est plus celle des Trente glorieuses.

Par ailleurs, on évoque souvent l'argument des inégalités sociales pour défendre notre système de sécurité sociale. Mais on ne peut plus dire que les inégalités sociales augmentent. Au niveau mondial, on n'a jamais eu aussi peu d'inégalités sociales dans le monde. En Belgique, l'indice de Gini est stable depuis de nombreuses années et atteste de cette situation.

Il n'est donc plus réaliste de rester avec le même système car la sécurité sociale se fonde sur les paramètres économiques et démographiques de 1945.

Selon G.-L. Bouchez, notre système de sécurité sociale est également obsolète pour deux raisons :

- Elle coûte trop cher : on a multiplié ses prestations, sans nécessairement augmenter sa base de financement.
- Elle repose sur un système d'assurance sociale : pour percevoir une allocation ou une aide, il faut cotiser. Or, cette logique n'est plus soutenue ni par la gauche car elle est considérée comme trop injuste, ni par la droite, puisqu'il n'y a plus d'incitant.

Le revenu de base, une forme de liberté ?

La question du revenu de base réinterroge notre rapport au travail. Elle amène une distinction fondamentale entre le travail et l'emploi. Dans notre système actuel, pour beaucoup de gens, l'objectif premier est d'« obtenir un emploi ». Pourtant, il y a de nombreuses activités – bénévoles dans une école de devoirs par exemple – qui peuvent être qualifiées de « travail ». Malheureusement, elles sont encore socialement peu reconnues. Aujourd'hui on récompense l'emploi, mais le travail fourni est également important, car « la croissance n'est pas seulement le fruit de ceux qui ont un emploi, mais celui de l'ensemble des citoyens qui, par leur action, contribuent à la richesse et au bien-être de la société. »

Aujourd'hui, le fonctionnement de l'octroi des allocations sociales ne permet pas de liberté réelle, car il conditionne en réalité une large palette des choix d'avenir possibles pour ceux qui dépendent de ces allocations. Il est en effet demandé à chacun de se former, de se prendre en main, de travailler, mais cette liberté demeure plus théorique que réelle, tant le circuit des allocations balise en réalité étroitement les opportunités qui peuvent en découler. En introduisant un revenu de base, on offrirait à chacun la possibilité de contribuer à la société, indépendamment du travail ou de l'emploi. Il est selon lui nécessaire que le système soit neutre par rapport aux choix de vie. En ouvrant véritablement les perspectives pour les jeunes et leur avenir professionnel, le revenu de base permet réellement de contribuer davantage à plus de justice sociale : en développant la liberté d'entreprendre, le revenu de base régulerait les effets de seuil entre les montants du salaire et de l'allocation. Il y aurait plus de liberté et moins de pièges à l'emploi.

Par ailleurs, le revenu de base serait une solution aux contrôles administratifs (sur le revenu et sur le lieu de vie) auxquels sont soumis les bénéficiaires de la sécurité sociale. Le seul contrôle qui subsiste avec le revenu de base, c'est le contrôle fiscal : le revenu de base n'exempte pas les personnes de déclarer leurs impôts. Dans ce système, une justice fiscale s'opère car il y aura une correction fiscale parmi les bénéficiaires. Il y aura donc une garantie que le revenu de base ne supprimerait pas l'obligation de payer ses impôts pour les revenus les plus hauts.

Le revenu de base permettrait également de diminuer les impacts de l'invalidité : si on est dans un métier que l'on n'aime plus, cela permettra d'offrir un filet de sécurité pour opérer des changements de vie. Mais dans sa proposition, on ne supprime pas l'accompagnement du Forem. Au contraire, on renforcerait le rôle des travailleurs du Forem, pour qu'ils accompagnent réellement les demandeurs d'emploi. Et on supprimerait leur fonction de contrôle.

Le système de pensions des Pays-Bas

Lors de son intervention, G.-L. Bouchez a cité le système de pension aux Pays-Bas². Il s'agit d'un système quasi universel, complété par un deuxième pilier quasi obligatoire. Le régime d'assurance sociale universelle octroie un montant forfaitaire (+/- 1230 €) au prorata du nombre d'années de résidence aux Pays-Bas.

Quel montant et comment financer ce revenu de base ?

G.-L. prône un revenu de base avec un montant relativement élevé, et propose de supprimer une série d'allocations : chômage, petit risque soins santé, allocations familiales, RIS (revenu d'intégration sociale). Enfin, il n'a pas encore d'idée précise pour le financement. Selon lui, le Mouvement Réformateur est encore dans une phase de « réflexion philosophique » sur le sujet.

« On ne se lève pas le matin, même quand on est de droite, pour dire: je vais faire un monde plus injuste ».

² https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_paysbas.html

Premier débat

Suite à ces deux interventions, des échanges ont eu lieu avec la salle. Les grands points qui ont été soulevés sont : les inégalités sociales et les inégalités fiscales, ainsi que les contrôles liés à la perception d'aides sociales.

D. Dumont a notamment voulu préciser et répondre à l'affirmation de G.-L. Bouchez sur la diminution des inégalités : « *Il est vrai que le taux de pauvreté en Belgique reste relativement stable (15%), mais les conditions de vie de ces 15% se détériorent* ». Par ailleurs, il a souligné que les cotisations sociales des indépendants sont aujourd'hui dégressives : plus le revenu est élevé, plus les cotisations sont faibles.

- **Une première question a été posée par Violaine Wathelet, secrétaire politique d'Énéo :** « *Monsieur Bouchez, j'ai une question très concrète sur votre projet et sur la distinction très intéressante que vous faites entre l'emploi et le travail. L'allocation universelle (revenu de base) que vous proposez serait de 1000 euros. Si demain elle est mise en place et si je suis une femme seule avec 3 enfants, comment je fais avec 1000 euros pour m'occuper des 3 enfants (si on supprime comme vous le disiez les allocations familiales) ?* »

La réponse de G.-L. Bouchez : « *Il resterait le CPAS pour une étude individuelle de cas. Donc on bascule dans les aides sociales. Avoir ou pas des enfants a été considéré par l'État comme étant un enjeu de société à une époque. On a donc incité à avoir des enfants grâce aux allocations familiales. Mais on n'est plus dans cette logique-là. Dans les faits, plus aucun pouvoir politique n'a d'intérêt à promouvoir une politique de natalité.* »



Thierry Hérion (responsable régional Énéo de Verviers) a réagi : « *Il me semblait qu'une des raisons d'être du revenu de base était de supprimer le mécanisme de contrôle et de justification. Si l'on fait basculer dans un système de CPAS, est-ce qu'on ne retombe pas dans une logique de contrôle ?* »

La réponse de G.-L. Bouchez : « *Sur la question du contrôle, avec le revenu de base, on part dans un modèle différent puisqu'on ne contrôle plus le domicile (on reçoit le montant, un point c'est tout). Mais si on a besoin de compléments en la matière (comme le CPAS), il y aura un contrôle, mais différent puisqu'il n'y a plus une condition d'octroi du statut.* »

- **Une question de Christian Kunsch (membre Énéo) :**

« Aujourd'hui, la sécurité sociale repose majoritairement sur les cotisations sociales. Et nous sommes face à une crise du financement, car on a malmené les cotisations sociales. Exemple, le Tax-shift, on a annoncé une compensation sociale, mais on parle aussi de 8 milliards de manques à gagner au niveau de la sécurité sociale. Il y a aussi une multiplication d'emplois qui ne donnent plus lieu à la perception de cotisations sociales (Uber...). On ne cesse de multiplier les freins au financement de la sécurité sociale ! Tant les cotisations sociales que la fiscalité sont (politiquement) en panne ! À Énéo, nous défendons la cotisation sociale généralisée (CSG). Un autre aspect est celui de la fiscalité, je plaide pour le maintien d'un système de sécurité sociale financé par les cotisations sociales et par une fiscalité. C'est un peu aléatoire de compenser entièrement par la fiscalité ce que l'on n'aurait plus par les cotisations sociales. Je plaide donc pour le maintien d'une sécurité sociale forte, mais ce sont les systèmes mixtes de financement qui sont les plus performants. »

Réponse de G.-L. Bouchez : « Si vous parlez de flexi-job, vous êtes aussi à la pointe au niveau de la lutte contre la fraude sociale. On doit lutter contre toutes les formes de fraudes, en la cherchant là où elle est réellement. Quand vous gagnez plus de 2300 euros, chaque euro taxé en plus doit être taxé. Selon moi, celui qui gagne plus de 5000 euros a suffisamment cotisé aujourd'hui. Les principes c'est beau, mais quand on prend des décisions politiques, il faut se rendre compte des conséquences réelles. »

➤ **Question d'un participant :** « Que signifie « une allocation pour tout le monde » dans un contexte migratoire ? Est-ce que les migrants font partie de ceux qui recevraient cette allocation ?³ »

La réponse très claire de G.L. Bouchez : « Il faut avoir un statut légal (réfugié, etc.) pour pouvoir en bénéficier. »

Nous avons regretté que les deux premiers intervenants n'aient pas pu rester avec nous pour la suite de la matinée, car les deux orateurs suivants ont amené des propositions, des idées, des arguments allant parfois totalement à l'encontre de ceux de G.-L. Bouchez...Le débat aurait été passionnant !



³ Et les citoyens de l'Union européenne ? Suffit-il par exemple de déménager en Belgique pour pouvoir bénéficier d'un revenu de base ? Ne faudrait-il pas approfondir la réflexion au niveau européen ? Quoi qu'il en soit, le principe d'universalité posera forcément de nombreuses questions politiques, voire émotionnelles...

« On peut parler à l'infini de l'individualisation des droits, mais comment est-ce qu'on fait ? » P. Defeyt



C'est par cette question que Philippe Defeyt a entamé sa prise de parole. « *J'en ai assez de faire des débats avec des gens opposés, mais qui ne font pas de propositions. Il faut des propositions concrètes !* »

On a pu le constater depuis le début de la matinée, parler du revenu de base nous amène surtout à prendre conscience et à débattre des limites de notre système de sécurité sociale. Selon P. Defeyt, le revenu de base est une bonne formule pour apporter une réponse convaincante à 8 problèmes pas bien réglés - ou plutôt 8 défis qu'on pourrait plus facilement relever – dans notre société :

- 1. Faciliter les transitions :** ce n'est pas évident de changer de métier même si on en a envie. Pour l'instant, l'unique solution que l'on a, c'est le C4 de complaisance, mais avec beaucoup de contrôles. On constate malheureusement que des milliers de jeunes sont sans revenus et n'ont pas de moyens pour se former ou investir. Autrement dit, tout ce qui peut arriver comme transition dans la vie est très mal couvert par notre système de protection sociale.
- 2. La simplification (administrative) :** c'est une erreur pour la gauche de ne pas s'emparer de cette question.
- 3. L'individualisation des droits sociaux et fiscaux :** Les gens doivent pouvoir vivre avec qui ils veulent, sans être contrôlés, sans devoir se justifier !
- 4. Libérer les énergies et initiatives :** quand on voit tous les jeunes très impliqués dans la transition (notamment en faveur du climat), dans d'autres manières de faire, de produire et de consommer. Ces personnes ne sont pas suffisamment encouragées dans leur démarche.
- 5. Réduction de temps de travail :** les politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail ne fonctionnent pas bien.
- 6. Lutter contre les pièges à l'emploi ou financiers :** il faut avoir un discours de gauche sur cette question, car il est injuste que les gens qui travaillent ne voient pas de différence dans leurs revenus par rapport au chômage. Ceci dit, la perte de revenu liée à la perte d'allocation sociale ou familiale ne doit pas se produire non plus.
- 7. Lutter contre la pauvreté :** en supprimant le statut de cohabitant, le revenu de travail ne découragerait plus les gens de vivre ensemble.

8. **Différence de statuts** : les obligations et les droits sont distincts d'un statut à l'autre. Le revenu de base est un moyen pour les rapprocher. Il y a des tensions qui empêchent d'aller vers cette solution : à gauche, les travailleurs du public, et à droite, les indépendants. Il faut arrêter d'opposer les gens (indépendants, chômeurs, salariés, etc.)

Concrètement, P. Defeyt fait la proposition suivante :

- 750 euros de revenu de base pour un adulte et 350 euros pour un enfant. C'est le socle à partir duquel chacun·e doit pouvoir construire son parcours professionnel.
- Ce revenu de base ne serait pas taxé. Avec un tel montant on peut faire de vrais choix de vie : réduction du temps de travail, s'investir dans la transition écologique, choisir un métier moins bien payé mais qui donne davantage de sens...
- Aux côtés de ce montant subsistent encore aussi des prestations sociales, mais qui sont adaptées.
- Pour les pensions, ce serait 750 euros + 45% du revenu perdu (au lieu de 60% pour les isolés et 75% pour les ménages pour le régime salarié).
- Le revenu de base peut contribuer à réduire les inégalités de base au bas de l'échelle. Notamment en le complétant par une allocation de loyer.
- On ne touche pas aux soins de santé.

Parallèlement à ce revenu de base, il faut maintenir un régime de sécurité sociale. Parce que chacun doit avoir l'occasion de participer dans de bonnes conditions à 3 types d'activités : le job (on doit mettre les mains dans le cambouis, c'est là que se construit la société), le care ou le soin aux autres (on doit pouvoir y participer dans de bonnes conditions), les activités autonomes (qui nous animent et nous passionnent, c'est là qu'on se réalise). En bas de l'échelle des revenus, l'immense majorité des personnes n'ont pas l'occasion d'accéder à ces activités autonomes. On doit pouvoir mener ces trois types d'activités tout au long de la vie. *« Ce n'est pas un bon modèle de société de dire : vous bossez pendant 40 ans pour pouvoir ensuite seulement faire les activités qui vous passionnent, qui vous plaisent. »*

Illustration de la mécanique : comment finance-t-on les 350 euros pour les enfants ?

On prend l'argent des allocations familiales. On y ajoute une partie des réductions fiscales pour enfant à charge. On crée une taxe nouvelle qui consiste en un prélèvement modeste sur toutes les transactions financières électroniques. Cela permettrait de récupérer sans même s'en rendre compte l'équivalent de 5 ou 6 milliards annuellement. On pourrait aussi envisager des formes de création monétaire pour le revenu de base.

« Avant de dire oui ou non au revenu de base, essayez de réfléchir, chacune et chacun d'entre vous, à ce que représente pour vous ou pour vos enfants, dans votre parcours, d'avoir 750 euros par mois de façon inconditionnelle. »

« Il faut impérativement préserver le débat politique sur les questions de revenus et de travail ! » (S. Robeet)



La dernière intervention de la matinée était portée par Sébastien Robeet qui a apporté un regard très nuancé sur la question du revenu de base. Il nous a d'abord dressé un tableau historique du salariat.

Au départ, le travail reposait sur une logique de paiement à la pièce : « vous me faites autant de pièces de textile et je vous paye autant ». Aujourd'hui, le travail est devenu beaucoup plus abstrait : nous avons un contrat de travail autour d'un temps de travail déterminé. La rémunération est donc déliée de l'effectivité du travail et de la productivité. Il y a plus dès lors un, mais deux aspects à négocier : le temps et l'argent.

Ensuite, nous avons assisté à la naissance de la collectivisation, de la négociation collective de socles minimum (les barèmes). Dans ce système, le salariat parvient à collectiviser, à politiser la question du revenu.

Puis, on a socialisé la question du salaire : tous les salaires sont versés dans un pot pour verser une cotisation aux gens qui en ont besoin ici et maintenant (au contraire d'une logique d'assurance, dans laquelle je paye pour ma propre pension ou pour mes propres aides financières). Ainsi, la sécurité sociale est un système qui a été négocié. *« Et en tant que syndicaliste, j'ai envie de pouvoir continuer à co-gérer et à négocier la redistribution. Je crois en une démocratie basée sur le conflit d'intérêts. Il y a des intérêts contradictoires et à un moment on est amenés à faire des compromis. Ce système de sécurité sociale permet de faire des compromis entre des avis divergents. »*

Aujourd'hui, le compromis est bancal : on ne fait plus face aux 30 glorieuses, on fait face à un système de diminution de la croissance économique. Il faut donc vraiment se battre sur les parts du gâteau. C'est pourquoi la cogestion de la sécurité sociale avec les partenaires sociaux est primordiale, nous devons continuer à négocier la redistribution.

S. Robeet affiche une divergence fondamentale avec G.-L. Bouchez et une divergence légère avec M. Defeyt. Voici son explication :

- **La Logique d'abandon** : Il y a une possibilité non négligeable que des pans entiers de la population soient abandonnés avec un revenu de base. La socialisation par l'emploi peut disparaître si on

considère à un moment que le salariat peut être abandonné (parce qu'on octroie une somme d'argent avec ou sans travail)

- **La question du genre** : on ne rémunère pas le travail domestique à sa juste valeur. Par définition, ce travail ne sera pas rémunéré, mais il reste essentiel et ne disparaîtra pas. Ce travail est mal réparti aujourd'hui entre hommes et femmes. Que répondre aux craintes formulées par des féministes : « les femmes peuvent retourner aux fourneaux, elles n'ont plus besoin d'être payées, elles le sont. Elles peuvent arrêter de se plaindre » ?

Et il émet de vives critiques à l'encontre du revenu de base (ou allocation universelle) :

« *L'allocation universelle fout la paix au capital et dépolitise la question monétaire* » : ce n'est plus une logique de redistribution primaire, c'est une question qui sort de celle du travail. La valeur qui est créée à l'intérieur d'une activité doit pouvoir être discutée politiquement. Par ailleurs, n'existe-t-il pas déjà une forme d'allocation universelle avec le droit de tirage sur les services publics ? Je peux aller dans les transports en commun à un coût largement inférieur à ce que ça coûte réellement. Je peux aller dans les services administratifs pour être conseillé gratuitement.

Parlons également de distribution (et non de redistribution) : dans la richesse économique, il y a d'abord la distribution primaire (distribution de valeurs ajoutées) et la distribution secondaire (redistribution via fiscalité et protection sociale). Il faut d'abord revoir, dans le cadre d'une discussion politique, la répartition de valeurs ajoutées devenue déséquilibrée au détriment des travailleurs.

Enfin, il faut reconnaître que c'est dur de se dire qu'on va donner une allocation universelle à celles et ceux qui n'en ont vraiment pas besoin... là encore on sort d'une logique de politisation (de débat, de discussion).

Certes il y a une série de problèmes auxquels le système de protection sociale ne permet pas de répondre à l'heure actuelle. Notamment, le risque réel de retour des contrats à la pièce lié aux logiques de plus en plus présentes d'intérim et d'ubérisation, qui sont un vrai retour en arrière. Aujourd'hui ces types de contrats n'existent pas dans la loi, de sorte que ceux qui occupent ce type d'emploi se situent totalement à l'extérieur du système de protection sociale. Il y a des possibilités de résistance politique qui ne passent pas forcément par l'Allocation Universelle, mais simplement par la loi.

S. Robeet préfère étendre la logique de sécurité sociale. Aujourd'hui, par exemple, le risque réel de ne pas pouvoir toucher le chômage lorsqu'on démissionne de son poste devrait réellement être interrogé. C'est absurde d'avoir à conseiller aux personnes d'aller se mettre sur un certificat maladie. Il est totalement d'accord sur le fait qu'il faut pouvoir assurer les transitions, libérer les énergies, mais il est nécessaire d'intégrer plutôt le revenu de base au sein de la logique de la sécurité sociale. C'est dans cette optique qu'il s'est montré davantage séduit par la proposition de François Perl d'un **revenu social universel**. Mais il faut à tout prix préserver la gestion de la redistribution des revenus dans les mains de ceux qui les produisent.

Deuxième débat

Le débat a porté sur trois points d'attention :

- **Les jeunes.** P. Defeyt a interpellé S. Robeet : « *Comment voulez-vous demander à ce jeune de se battre pour cette cathédrale (la sécurité sociale) qu'il ne connaît pas ? Il n'a pas idée de son existence.* ». S. Robeet, quant à lui, a mis en évidence le fait que certaines décisions concernant les jeunes ont aujourd'hui de lourds impacts, et notamment la suppression des allocations d'attente pour les jeunes après leurs études. La CNE propose dès lors une allocation universelle en début de parcours professionnel, bénéficiant donc aux jeunes. On parle également de supprimer les conditions pour bénéficier de la Grapa, ce qui est une évolution de mentalité à la CSC.
- **La fiscalité.** P. Defeyt propose de commencer par taxer les revenus qui ne le sont jamais : « *c'est très bien de dire qu'il faut taxer les revenus du capital, mais il faut se rendre compte que si on taxe les revenus du capital, il n'y aura qu'un rendement assez moindre pour les pensions.* ». S. Robeet a, quant à lui, expliqué que l'impôt a perdu de sa progressivité, parce qu'on a enlevé les tranches les plus hautes.
- **La précarité.** Selon P. Defeyt, l'idée que chacun-e puisse avoir un socle de pension à la fin de sa carrière, à laquelle s'ajouteraient ses autres revenus, cela permettrait de réduire les inégalités et de lutter véritablement contre la pauvreté.
- **Question de Jean-Jacques Viseur :** « *est-ce qu'actuellement la gestion paritaire est en mesure de jouer un rôle ? Lorsque l'État décide quelque chose et qu'il fait passer sa décision, la gestion paritaire n'a-t-elle pas un rôle de plus en plus illusoire ?* »

La réponse de S. Robeet : « *La gestion paritaire est devenue tripartite depuis longtemps. Il ne faut pas revenir en arrière mais il conviendrait en effet de diminuer les décisions d'autorité de l'État.* »

- **Alain Quairiat (volontaire Énéo) :** « *quel sera le rapport du jeune ou du moins jeune à la société s'il bénéficie de 1000 euros par mois ? Par rapport à ses études ? Par rapport à ses possibilités d'emploi ? Aura-t-il encore envie de faire des études ? Quel deviendra son rapport à la société (et, si je comprends bien la question, à la collectivité) ?* »



La réponse de Philippe Defeyt : on peut bien sûr se poser la question des risques mais s'il avait fallu, en 1945, avoir une réponse totalement précise et définie sur et avec quels moyens on allait financer cette toute jeune sécurité sociale, on n'aurait jamais rien fait. En nous focalisant sur des intentions éventuelles, ici la question de savoir si le jeune pourrait gaspiller ces moyens, on s'empêche d'avancer.

- **Andrée Dohmen (présidente énéoSports) :** « Le revenu de base permet de passer du « prêt à porter (choix limités, uniformisés) » au « sur-mesure (plus de choix et de créativité). Il faut réintroduire la créativité dans la vie. »

Rappel : Sécurité sociale et Revenu de base --> différence de concepts

	Sécurité sociale	Revenu(s) de base
Le versement est :	Conditionné au travail - y compris des périodes assimilées - et à des situations familiales	Universel (versé à tous ou à une catégorie de personnes) ET individuel
Le montant est :	Différent en fonction de carrière (durée, salaire, statut)	Identique pour tous (peut varier d'une proposition à l'autre)
L'obligation (contrepartie) est :	Requise (paiement de cotisation sociale) puisqu'une assurance sociale	N'est pas requise (mais condition de résidence ?)
Le financement est :	Assurée majoritairement par les cotisations sociales + donations d'équilibre + TVA	Principalement fiscal (ou autres solutions monétaires ?)
Le processus décisionnel est :	Partagé entre les partenaires sociaux - gestion paritaire - et le gouvernement	Gouvernement ? Partenaires sociaux ? Participation citoyenne ?

Alors, le revenu de base, miracle ou mirage ?

Durant l'après-midi, les participants à la journée d'étude ont été répartis en trois sous-groupes et ont été invités à réfléchir à ce qui les a convaincu et ce qui, au contraire ne les a pas convaincu dans ce qu'ils ont entendu ce matin au sujet de la sécurité sociale et du revenu de base.

Les trois groupes ont été convaincus par l'argument de S. Robeet sur la politisation des questions qui y sont liées (le revenu, le travail...) et sur l'importance de renforcer une gestion paritaire.



Et d'ailleurs, certains participants ont émis des réserves sur le revenu de base, précisément parce que sa gestion se situerait dans les mains de l'État. Ils ont également exprimé leur confiance pour un système de financement stable et historique.

Un groupe a néanmoins posé la question de la prise de risque : devons-nous garder le système actuel et l'améliorer, ou faut-il repenser quelque chose de tout à fait différent ?

Et la question mérite d'être posée, car tous les groupes ont largement débattu des écueils de la sécurité sociale actuelle : discriminations entraînées par le système, suppression des allocations d'insertion des jeunes, manque d'une justice fiscale vraiment redistributive. Elle ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui des jeunes, des familles monoparentales, des personnes qui souhaitent (ou qui sont contraintes d') opérer des changements dans leur parcours professionnel ou privé.

Si les participants ont été convaincus de la nécessité de repenser la question de l'emploi et du travail, d'offrir de nouvelles perspectives en la matière, de donner de la place et du sens aux transitions de vie, beaucoup ont émis des craintes quant au risque que certains « profitent » de ce système pour ne plus rien faire.

Mais la majorité va néanmoins dans le sens d'une amélioration du système de sécurité sociale. Globalement, on peut retenir que les participants n'ont pas été convaincus par le revenu de base, ou du moins qu'ils ne sont pas prêts à assumer les risques d'un modèle encore inconnu. Mais ils n'apprécient pas non plus le système de protection sociale et de toutes les contraintes qui y sont liées (les contrôles parfois abusifs). Ils préféreraient voir un système hybride, dont le socle de base serait celui de la sécurité sociale, avec un équilibre entre le conditionnel et l'inconditionnel. En ce sens, ils semblent se rapprocher davantage de la proposition de S. Robeet.

Cette journée a eu le mérite de nous faire réfléchir à notre sécurité sociale, de nous faire prendre conscience de son bien-fondé, mais également de ses zones d'ombre actuelles. Si nous ne devons retenir qu'un seul mot d'ordre, ce serait : renforçons notre sécurité sociale !

Pour conclure



Jean-Jacques Viseur a repris la parole pour conclure cette journée. Il a affirmé que la sécurité sociale reste un élément important et solide, même s'il faut effectuer des corrections de manière permanente. Mais surtout de ne pas l'abandonner. Parmi les éléments de corrections, il y a deux grandes situations inacceptables qui restent non résolues :

- Les pensions faibles (notamment chez les femmes)
- La précarité des jeunes et des familles monoparentales

Il nous a proposé des pistes de réflexion pour l'avenir en approfondissant la pension de base à la hollandaise, en envisageant d'introduire un « héritage universel » comme le propose Thomas Piketty, ou en suivant la piste de la « monnaie hélicoptère » à introduire notamment auprès des jeunes... Voilà encore de beaux sujets à explorer et à débattre !

J.-J. Viseur a également mis en exergue l'importance d'innover dans les processus décisionnels démocratiques. Il propose d'organiser une Conférence annuelle pour les questions sociétales (pour traiter notamment de pauvreté). Les partenaires sociaux, le gouvernement et la société civile y participeraient ensemble pour dégager des pistes législatives.

Enfin, il a souligné le consensus qu'il y a eu entre les intervenants selon lequel il faut réformer notre protection sociale, et cela avec ou sans revenu de base. Que ce soit avec ou sans l'intervention d'un revenu de base, il est primordial de ne pas tomber dans le piège de l'inaction par peur du changement ; car l'inaction n'améliorera pas la situation !